

**Sujet :** [INTERNET] Centrale agro-solaire de Berrac

**De :**

**Date :** 17/10/2022 10:19

**Pour :** pref-berrac@gers.gouv.fr

Je souhaite garder l'anonymat.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet de centrale agro-solaire à Berrac ne me paraît pas acceptable en l'état. Pourquoi n'avoir pas réfléchi avant d'installer un parc de cette envergure au pied d'un village médiéval du Gers et n'avoir pas cherché une concertation avec les habitants du village ? Comment accepter qu'un parc photovoltaïque de 25 hectares s'installe au pied même du village de Berrac, compte-tenu :

- d'un avis défavorable des Monuments Historiques en raison de la proximité du projet avec les éléments classés du village ;
- de l'oubli flagrant dans l'étude d'impact de quatre maisons principales habitées (Padouen et Garrière) qui sont, pour certaines, à moins de 20 mètres de la clôture métallique du parc ;
- du risque incendie non négligeable pour ces maisons, les cultures aromatiques et médicinales étant des plantes basses et sèches pouvant s'enflammer rapidement et en totalité avant l'arrivée des pompiers, que l'origine soit accidentelle ou intentionnelle ;
- du risque confirmé par des agences immobilières locales de la forte dépréciation foncière de ces maisons (et aussi des maisons du village), voire de la quasi-impossibilité à revendre sa maison (observations 28, 56, 99-bis) ;
- de l'insuffisance de plantations d'arbres et des haies en bordure du parc pouvant procurer un masque visuel efficace, compte-tenu du faible budget alloué (observation 41) ;
- des nuisances subies par ces maisons pendant les travaux (bruit, lumières, poussières, ambiance industrielle, etc.) ;
- d'un manque total de concertation avec les habitants du village pendant près de quatre ans, depuis l'approbation du projet en Conseil municipal en janvier 2019 ;
- du refus de l'agriculteur partenaire du projet de déplacer l'implantation sur d'autres terres lui appartenant (observations 65) ;
- du risque de déclassement du site inscrit aux Monuments Historiques si le site de Berrac est jugé "site dégradé" (observation 9).

Mes salutations respectueuses.